



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 18 / Version 02

Création : Août 2003

Mise à jour : Sept. 2008

SIGNALISATION TEMPORAIRE

Routes bidirectionnelles

Conduite à respecter pour la pose et la dépose des signaux

Principe

Il convient de respecter certaines procédures :

- la signalisation doit rester cohérente à tout moment de façon à remplir son rôle vis à vis des usagers et du personnel.

Avant de vous rendre sur le chantier :

- après avoir établi un plan de signalisation prenez le nombre de panneaux et les moyens nécessaires ;
- ne pas oublier son vêtement haute visibilité ;
- vérifier le bon fonctionnement de la signalisation du véhicule.

Attention !

Les différents panneaux vus simultanément doivent être de la même classe de rétroflexion.

Pose des panneaux

S'il n'est pas possible de les implanter en une seule opération, les panneaux seront d'abord disposés à plat sur l'accotement, puis dressés une fois l'approvisionnement terminé. La mise en place des signaux se fait dans l'ordre où l'usager les rencontre, d'abord la signalisation d'approche puis celle de position.

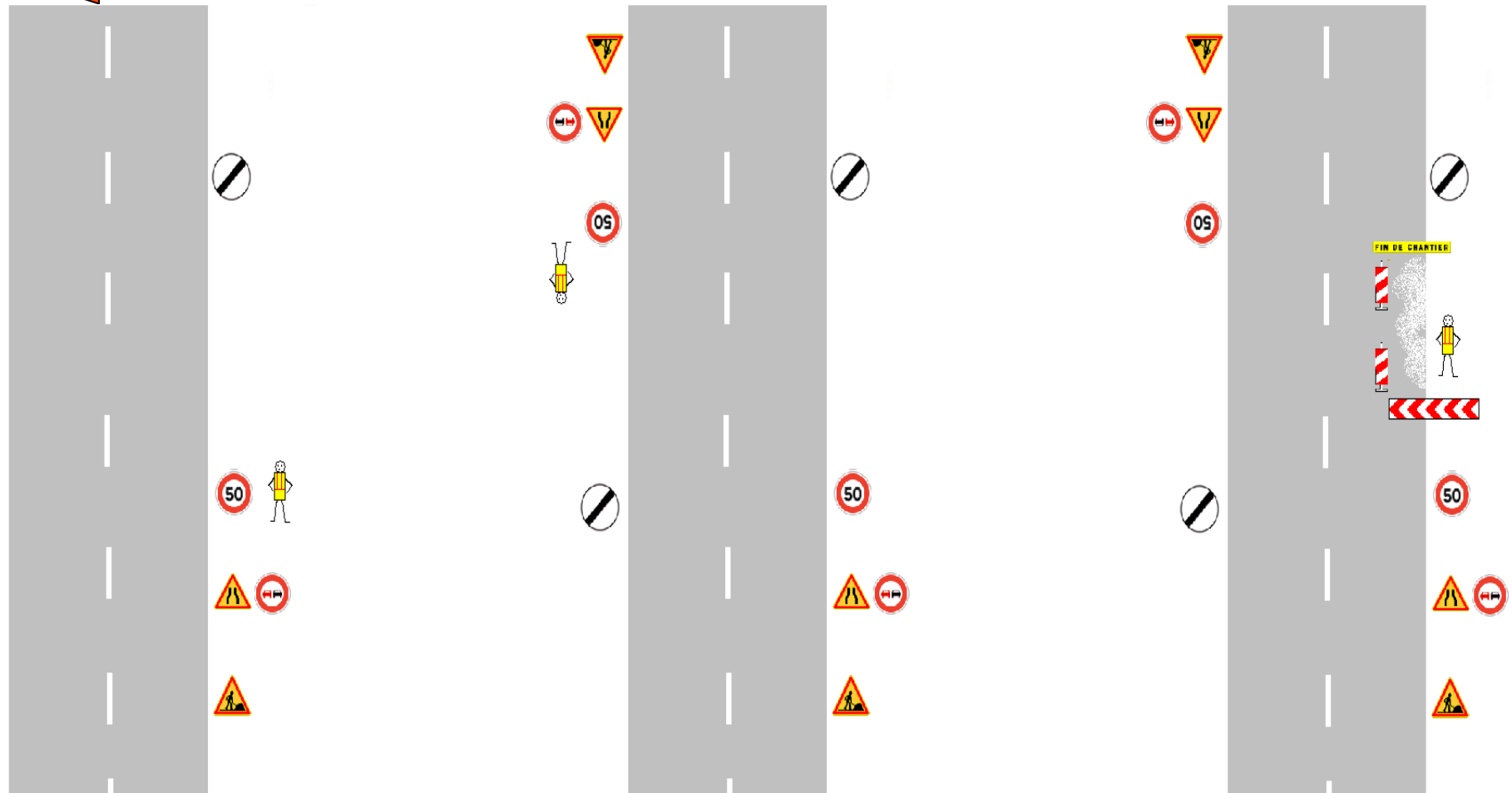
- le premier panneau à installer est celui qui annonce le danger (AK14 ) ou des travaux (AK5 ) ;
- s'assurer que chaque signal est parfaitement visible (végétation ; zone d'ombre ; virage...) ;
- toujours déposer les panneaux en étant face à la circulation ;
- le travail peut alors commencer, rester constamment à l'intérieur du périmètre signalé.

Dépose des panneaux

A la fin des travaux, après avoir rangé outils et matériels ayant été utilisés au cours de l'intervention, enlever (ou masquer dans certains cas) les signaux dans le sens inverse de la pose.

- enlever en premier les panneaux qui protègent le chantier, puis les signaux d'approche ; le dernier enlevé étant le AK5 ou le AK14.
- s'il persiste un risque pour l'usager (gravats ; gravillons ; tranchées...) signaler avec un panneau AK14 et des signaux rétro réfléchissants pour la nuit.
- remettre en place la signalisation permanente d'origine si elle était annulée temporairement.

DEPOSE DES SIGNAUX



POSE DES SIGNAUX

Pour toute information complémentaire, contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80